



Région Île de France

Conseil régional

La vice-présidente
chargée des lycées et des politiques éducatives

Paris, le 16 DEC. 2005

Dossier suivi par : Lionel VALLA
Tél. : 01.53.85.57.63

Réf : CRIF/2005/DGL-SG/N° 287/1773

Monsieur Marc ARAZI
Président de l'Association
du Coteau de Nogent
35, rue François Rolland
94130 NOGENT sur MARNE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la rénovation complète de la cité mixte Edouard Branly de Nogent sur Marne qui fait partie de la troisième tranche du programme pluriannuel de rénovation adopté par le Conseil Régional le 26 octobre 2000 et pour laquelle celui-ci a investi un montant de 19,818 M€.

Comme vous le savez, cette rénovation complète s'appuie, comme l'ensemble des opérations menées par la Région sur un programme, étroitement concerté en son temps avec l'ensemble des partenaires concernés, et validé par le conseil d'administration du lycée. Un élu de la ville de Nogent-sur-Marne était présent au jury de concours qui a retenu le projet de monsieur Jean-François Schmitt.

Vous me faites part de vos inquiétudes concernant les risques liés à la nature du sol que je comprends tout à fait.

Sur ce sujet, permettez-moi de vous de vous apporter les précisions suivantes :

- l'opération concerne principalement une restructuration des existants et les surfaces créées à l'occasion du projet sont très limitées (la SHON des bâtiments conservés est de 8 996 m² et la SHON des surfaces créées est de 604 m²). Par ailleurs les surfaces supplémentaires concernent soit des locaux d'un seul niveau soit des locaux créés en récupérant partiellement le vide sanitaire du bâtiment des sciences. L'impact sur le site reste donc très limité
- de plus, plusieurs études de sol ont été conduites. Deux études de sols et fondations préalables ont été diligentées par FONDASOL en 2000 et SOBESOL en 2002. Un rapport géotechnique réalisé par SEMOFI daté de 2005 établit les dispositions techniques à prévoir compte tenu du terrain et du projet. Ainsi, des fondations profondes qui permettent de se protéger contre le phénomène de retrait auxquels les argiles sont sensibles sont prévues.

Conseil régional

33, rue Barbet-de-Jouy - 75700 Paris

Tél. : 01 53 85 63 63 - Fax : 01 53 85 63 89

www.iledefrance.fr

Enfin, concernant l'exiguïté de la voirie existante, une concertation a été engagée avec les services techniques de la ville de Nogent sur Marne dès le démarrage des études de projet afin de limiter au maximum les nuisances que le chantier est susceptible de créer et pour assurer la sécurité des élèves du lycée et des riverains. Ainsi un schéma de circulation sera imposé aux camions pour encadrer leur trafic.

En espérant avoir répondu à vos observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth GOUREVITCH

Monsieur Yann AZAZI
Président de l'Association
de Gestion de l'Énergie
25, rue François Truffaut
97122 FORT-DE-FRANCE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu vouloir me répondre sur la réclamation déposée le 14/04/2010
concernant l'état de la voirie sur Marne qui fait partie de la troisième tranche du programme
d'investissement lancé par le Comité Régional le 20 janvier 2009 et pour
lequel le montant est de 100 millions.

Comme vous le savez, cette réclamation concerne l'état de la voirie
existante dans le quartier de la Poste sur un programme, actuellement concerné en son temps
avec l'extension des parcelles concernées, et validé par le Comité d'investissement du
lycée. Un élu de la ville de Nogent-sur-Marne a été présent au jury de concours 2010 et pour
le projet de rénovation avec François Schmitt.

Vous me faites part de vos inquiétudes concernant les travaux liés à la voirie qui ont été
programmés en 2010.

En fait, nous sommes en train de vous apporter les précisions suivantes :

- Nous avons commencé principalement une évaluation des conditions de surface
dans le quartier de la Poste par des levés de terrain des données géométriques
par le 11/04/10 et le 20/04/10 des données géométriques par le 02/05/10. Ces levés ont
permis d'établir un planimétrie concernant les données d'axe et de largeur des
parcelles dans les zones concernées. Le site existant du bâtiment est toujours
l'ancien par le site existant de la voirie.

- Un planimétrie réalisé de sur les conditions. Des études de voirie et
topographique réalisées ont été déposées par FORCADO, en 2009 et SORESO, en
2009. Un rapport géométrique réalisé par SPACI daté de 2005 établit les
conditions techniques à prévoir compte tenu du terrain et du projet. Ainsi, des
conditions techniques ont permis de se protéger contre le phénomène de ruisselle
lorsque les travaux ont commencé sur le site.

Carole Delamont
25, rue François Truffaut
97122 FORT-DE-FRANCE
03 83 33 33 33